



Avenant financier

Annexe 2





Tarifs 2025-2026

Contribution des familles et modalités financières

La contribution des familles par enfant et par an s'élève à 320 €, soit 32€ /mois. Cette contribution est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires.

La facturation est mensuelle et s'étale sur 10 mois, de septembre à juin. Pour faciliter la comptabilité, nous vous conseillons d'adhérer au système de prélèvement bancaire mensuel (1^{er} prélèvement au 16/10; puis au 10 de chaque mois). Nous vous remercions de bien vouloir nous fournir un RIB.

<u>Réduction de la contribution familiale</u> : les familles ayant au moins 3 enfants scolarisés à l'école bénéficient d'une réduction sur la contribution familiale de **60%, à compter du 3**ème **enfant**.

La cantine

Le prix du repas s'élève à **4.30€.** Tout repas préinscrit sera dû, sauf en cas d'absence justifiée : possibilité de décompter le repas à partir du deuxième jour d'absence, sur présentation d'un justificatif. La facturation de la cantine sera reportée sur la note mensuelle.

Le prix des repas non réservés : 5,50€ / repas.

La garderie

L'école met à la disposition des parents un service de garderie. Nous accueillons vos enfants de **7h15** à **8h35** et de **16h30** à **19h00**. Nous vous demandons de respecter ces horaires afin que le personnel n'ait pas à faire d'heures supplémentaires. *Au-delà de 19h00, chaque ¼ d'heure supplémentaire sera facturé 5€*.

Le service de garderie est facturé 0.50€/¼ d'heure. Le goûter est facturé 0,20€.





L'assurance scolaire

La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Finistère a souscrit une assurance globale pour couvrir l'ensemble des communautés éducatives, auprès de la Mutuelle Saint-Christophe.

Tous les élèves qui fréquentent l'école Sainte-Thérèse sont donc automatiquement couverts par l'assurance « Individuelle Accidents ». Elle couvre les élèves à tous moments de la vie.

En cas d'accident, il vous suffit de prendre contact avec la Mutuelle Saint-Christophe pour constituer un dossier ou de contacter l'école :

Mutuelle Saint-Christophe assurance – service accidents scolaires

277 rue Saint-Jacques 75256 Paris cedex 05

Cette assurance couvre les élèves lorsqu'ils se blessent. En cas de blessure sur un autre élève ou un adulte, c'est la responsabilité civile qui doit fonctionner.

Les fournitures pédagogiques et les sorties scolaires

Une participation forfaitaire de 22€ pour les élèves de CP, CE1 et de 12€ pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 pour l'achat des fichiers d'élèves sera demandée aux familles dans la 1ère facture.

L'association des parents d'élèves (APEL) a pour rôle de représenter les parents. Elle participe à la vie de l'établissement.

L'APEL participe financièrement en partie aux activités et sorties scolaires. Afin d'éviter tout désagrément, la somme qui vous sera demandée à chaque activité sera prélevée directement sur la facture mensuelle.

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à venir rencontrer la Cheffe d'établissement ou à en informer le service comptabilité à l'adresse suivante : marie-laure.chentir@enseignement-catholique.bzh